

A Sivens, les travaux ont détruit des surfaces protégées

LE MONDE | 03.11.2014 à 11h29 • Mis à jour le 03.11.2014 à 11h34 | Par Philippe Gagnebet (Toulouse, correspondance)

« *Je n'en ai pas cru mes yeux.* » Ce 25 octobre, veille de la mort de Rémi Fraisse, Jacques Thomas vient participer aux côtés de milliers de manifestants au rassemblement sur la zone du Testet (Tarn) contre le projet de barrage. Ayant appris par des rumeurs que la zone humide située en aval du chantier de la retenue avait été détruite, et parce qu'il connaît bien les lieux, il va vérifier sur place.

Car Jacques Thomas n'est pas un manifestant comme les autres. Cet écologue et directeur d'un bureau d'études, la Scop Sagne, basée aux portes de Toulouse, est l'un des meilleurs spécialistes des zones humides en France. Il a d'ailleurs été mandaté en 2011 par le conseil général du Tarn et la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) pour identifier les surfaces touchées et proposer des mesures de réduction des impacts et des mesures compensatoires. Il connaît donc parfaitement le dossier dans ses détails techniques. Comme rappelé dans le rapport des experts rendu à Ségolène Royal le 26 octobre, les zones humides touchées couvrent sur ce projet 16 ha, sur un chantier dont l'emprise est de 42 ha. Le conseil général s'était engagé à en préserver 3 ha à l'aval de la digue. L'arrêté préfectoral d'autorisation du projet conditionnant celui-ci.

Un constat sans appel

Sur place, Jacques Thomas constate que « *la zone humide intacte est réduite à un petit bois alors que tout le reste a été dégradé par les opérations du chantier* ». Pour lui, il est clair qu'une partie de la surface à conserver est détruite. A nouveau présent sur le site lors de la marche silencieuse du 2 novembre, un nouveau choc l'attend. Il prend les mesures des surfaces conservées. En réalité, sur les 3 ha de la zone humide qui devaient être conservée, 1,5 ha a été détruit, mesures GPS à l'appui. Seul un bosquet a été épargné, et, plus étonnant, un remblai de près de 20 000 m³, qui sert aujourd'hui de point d'observation aux « *zadistes* », a été déposé au beau milieu d'un espace qui devait accueillir les joncs ou les hautes herbes.

Plus loin, c'est la piste construite pour les engins de chantier qui traverse impunément la zone humide. Là où étaient entreposés engins de chantier et un Algeco, des fossés ont été creusés par les forces de l'ordre il y a trois semaines, comme des tranchées destinées à repousser d'éventuels assaillants. Ces fossés interceptent les eaux qui alimentent la zone humide à conserver en aval. Pour Jacques Thomas, le constat est sans appel : « *1,5 ha de la zone humide à conserver a été totalement détruit et la préservation du 1,5 ha restant est compromise par les travaux. D'après mon expérience sur les zones humides, j'estime que l'ensemble de la mesure de réduction des impacts qui a conditionné l'autorisation administrative des travaux est compromis.* »

Indigné par ce manque de sérieux dans la prise en compte des engagements environnementaux, inquiet du discrédit que ce genre de pratiques peut porter à la profession des écologues qui conseillent les aménageurs, Jacques Thomas a décidé de sortir de sa réserve. C'est vers la justice que le dossier pourrait se diriger. M^e Alice Terrasse, avocate du Collectif des opposants au barrage et d'associations environnementales comme France Nature Environnement, avait déjà envoyé sur place le 11 octobre un huissier pour constater les mêmes travaux sur la zone humide à conserver.

Selon l'avocate, qui a multiplié les recours au tribunal administratif, « *dans ce dossier, nous disons depuis le début que le conseil général n'est qu'une boîte aux lettres aux ordres de la CACG. Toutes les études, ainsi que la convention publique d'aménagement de 2008 et ses avenants sont truffés d'imprécisions et révèlent un fonctionnement et tous les signes de conflits d'intérêt inacceptables* ». Lundi 3 novembre, elle devait alerter le préfet. Et si les constats sont confirmés, les associations qu'elle représente se réservent le droit de porter l'affaire en justice. Un nouvel épisode judiciaire en perspective.